

**Délibération n°14**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
60

Nombre de votants :  
60

Date de convocation :  
20 mars 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
2 avril 2019

**Objet :**

**Musées-exposition «Les images  
sont inadmissibles» du 04 avril  
au 13 octobre 2019-de mise en  
dépôt-vente d'ouvrages avec la  
librairie Le Cadran Solaire et  
tarifs-convention**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars**, le conseil  
communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à  
l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous  
la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M  
José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M  
Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine  
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M  
Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène  
CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme  
Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José  
DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD,  
M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET,  
M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine  
HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole  
LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice  
MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès  
MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M  
Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence  
PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M  
Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Représentés ou suppléés :*

- M Christian ARVEUF, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES,  
remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller  
communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric  
BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir* à M Jean-Christophe  
GIGALT
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-  
DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre  
HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre  
PECOUL

*Absente :*

- Mme Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance :** M Gabriel BANSON

**Rapport n°14 – Musées–exposition «Les images sont inadmissibles» du 04 avril au 13 octobre 2019-de mise en dépôt-vente d'ouvrages avec la librairie Le Cadran Solaire et tarifs-convention**

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que dans le cadre de sa programmation annuelle, le Musée Mandet présentera du 04 avril au 13 octobre 2019, une exposition temporaire intitulée «Les images sont inadmissibles», en collaboration avec le FRAC auvergne,

Considérant qu'en parallèle de cette exposition et afin de vendre des ouvrages en rapport avec les artistes présentés, une convention de mise en dépôt-vente avec la librairie Le Cadran Solaire est proposée afin de proposer à la vente neuf ouvrages venant enrichir l'offre de la boutique,

Considérant que dans ce cadre Riom Limagne et Volcans conservera une partie du prix des ventes effectuées et reversera à la librairie Le Cadran Solaire le solde sur la base d'un état justificatif servant de base au mandatement,

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **autorise le Président ou son représentant à signer la convention de mise en dépôt-vente avec le Cadran Solaire,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «D'après Ger Van Elk, un art contre nature» de Lageira Jacinto, au prix unitaire de 14,20 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «Olafur Eliasson» aux éditions Phaidon, au prix unitaire de 39,95 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «Juger l'art» de Genin aux éditions Sorbonne, au prix unitaire de 25 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «Le grand livre de l'art contemporain 200 artistes expliqués» par Bonham-carter/Hodge aux éditions Eyrolles, au prix unitaire de 24,90 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «Nouveau dictionnaire des artistes contemporains» de Le Thorel Pascale aux éditions Larousse, au prix unitaire de 30,45 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «L'œuvre d'art et ses intentions» d'Alessandro Pignocchi, au prix unitaire de 28,90 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «Quand la beauté nous sauve» de Charles Pépin, au prix unitaire de 6,90 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «La faiblesse du vrai» de Myriam Revault d'Allones, au prix unitaire de 17 €,**
- **approuve la mise en vente de 15 exemplaires et plus si nécessaire, de l'ouvrage «La madone de Bentalha» de Juliette Hanrot, au prix unitaire de 19,50 €.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme,  
A Riom, le 27 mars 2019***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***

